

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3547

présenté par

Mme Bannier, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, M. Sorre, Mme Melchior, M. Pellerin, M. Bataillon, M. Belhaddad, Mme Brugnera, Mme Calvez, M. Causse, Mme Colboc, Mme de Montchalin, M. Fait, M. Raphaël Gérard, Mme Lanlo, M. Le Vigoureux, M. Marion, M. Mazars, M. Olive, Mme Rilhac, Mme Spillebout et M. Weissberg

ARTICLE 2

I. – À la quatrième phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« vivant »,

insérer les mots :

« favorisant les exploitations agricoles ou entreprises engagées ou porteuses de méthodes écoresponsables.

II. – En conséquence, après la même quatrième phrase de ce même alinéa, insérer la phrase suivante :

« Les critères de ces engagements et de ces méthodes sont définis par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à encourager l'offre de stages de découverte des métiers du vivant tournés vers les exploitations et entreprises porteuses de méthode écoresponsables.

Il est donc proposé de mettre en avant les exploitations agricoles ou entreprises porteuses de démarches écoresponsables afin d'impliquer les jeunes dans un projet professionnel et sociétal auquel nombre d'entre eux aspirent déjà.